



214840

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître Rémy DJIAN, notaire à ANTIBES 5 place Général de Gaulle (06) du 17/04/2025, il a été constituée une SCI dénommée : CARRE D'OR Capital : 1 000 Euros Siège : 407 avenue des Courcettes, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Olivier CAMILLERI et Madame Angélique CAMILLERI née ALLIO, demeurant ensemble 407 avenue des Courcettes, Golfe Juan, 06220 VALLAURIS Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

214841

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/03/2025, constitution d'une SASU dénommée : RAIZEN NICE Capital : 10 000 Euros Siège : 13 rue de l'Abbaye 06300 NICE Objet : Brasserie, restaurant, snack, vente sur place et à emporter, de toutes restaurations et traiteur Président : Monsieur Elyes BOUGHRARA demeurant à 1 rue Albert Roussel, 76120 GRAND QUEVILLY Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

214842

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/04/2025, il a été constituée une SASU dénommée : E.S. CONFORT. Siège social : CZ Mme Ella SAVILOVA au 61 boulevard Alexandre III 06400 CANNES. Capital : 1 000 Euros Objet social : Tous travaux de bâtiment tous corps d'état, et notamment peinture, électricité, plomberie, menuiserie, plâtrerie, maçonnerie générale, travaux de finitions, tous travaux d'installation, rénovation et construction en bâtiments. Tous travaux en donneurs d'ordres ou en sous-traitance. Président : M. MELNIC Alexandr demeurant CZ Mme Ella SAVILOVA au 61 boulevard Alexandre III 06400 CANNES élu pour une durée de indéterminée ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CANNES.

214861

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°214753 parue dans le présent journal du 17/04/2025 il fallait lire : A été nommée liquidateur Mme PORCHER Pauline demeurant 37 avenue Auguste Vérola 06200 NICE en lieu et place de la société NOTAIRES DE LA BAIE.

214836

COMMUNE DE BIOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET À LA CRÉATION DE DEUX PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS

Arrêté n°AM/2025/119 en date du 10 avril 2025 du maire de BIOT portant ouverture d'une enquête publique unique.

Cette enquête publique a pour objet :
- Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BIOT ;
- La création de deux périmètres délimités des abords sur le territoire de la commune de BIOT.

Monsieur Gérard RENAUD et Monsieur Bruno COMBIER ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant, par décision du tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera durant 33 jours dans les locaux des Services Techniques de Biot, 700 av. du Jeu de la Beaume, à BIOT du lundi 19 mai 2025 à 9h00 au vendredi 20 juin 2025 à 16h30. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier et consigner ses observations sur le registre mis à disposition dans les locaux des Services Techniques aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture exceptionnelle, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil des services techniques, aux mêmes horaires d'ouverture. Un dossier d'enquête dématérialisé sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sur un site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public pourra déposer directement ses contributions et propositions,

à l'adresse internet suivante : <https://www.enquete-publique-plu-biot.fr> avant 16h30 le 20 juin 2025. Les contributions pourront être transmises par courriel via l'adresse mail suivante : enquete-publique-plu-biot@registre-dematerialise.fr avant 16h30 le 20 juin 2025. Les contributions par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.enquete-publique-plu-biot.fr> et donc visibles par tous. Les observations et propositions du public pourront être adressées par courrier postal (celui-ci devra parvenir au commissaire enquêteur avant 16h30 le 20 juin 2025) à : Monsieur le commissaire enquêteur, révision générale du PLU/PDA, Mairie de BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS, CS 90339, 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des Services Techniques de la ville de BIOT :

- Le lundi 19 mai 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 (ouverture de l'enquête) ;
- Le mardi 27 mai 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- Le mercredi 04 juin 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- Le jeudi 12 juin 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- Le samedi 14 juin 2025 de 09h00 à 12h30 ;
- Le vendredi 20 juin 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 (clôture de l'enquête).

Son rapport unique et ses conclusions motivées, transmis au maire dans un délai de 30 jours, seront tenus à la disposition du public aux services

techniques de la commune de BIOT, sur le site internet de la commune et sur le site internet dédié <https://www.enquete-publique-plu-biot.fr> pendant un délai de 1 an à compter de la clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique :
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil municipal ;
- Le projet de création de deux Périmètres des Abords, tel que présenté dans le dossier d'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, sera soumis pour accord au Conseil Municipal. Les deux PDA seront ensuite créés par arrêté du préfet de Région, puis annexés au PLU en tant que servitude d'utilité publique. Le dossier du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BIOT comprend une évaluation environnementale. L'autorité environnementale a été saisie pour avis le 24 janvier 2025. Son avis, ainsi que ceux des collectivités territoriales et de leur groupement, seront joints au dossier d'enquête unique. L'autorité responsable du projet est la commune de BIOT, représentée par son maire, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, et dont le siège administratif se situe à la mairie, 8-10 route de Valbonne, 06410 BIOT. Les demandes d'informations relatives à l'enquête peuvent être formulées auprès du service urbanisme de la Ville de BIOT au 04 93 65 78 89 ou à urbanisme@biot.fr.
Le maire.

214871



COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal en date du 29/04/2025 n°URBA-AG 2025_002, conformément à l'article L153-37 du Code de l'urbanisme, M. le maire a prescrit la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

La modification porte sur les points suivants :

- Évolution de la servitude de mixité sociale n°17, par l'élargissement du périmètre de projet par l'ajout des parcelles CA0112, CA0113 et CA02036, en complément de l'unité foncière initiale (CA0235, CA0265, CA0108, CA0109), pour permettre une mixité sociale de l'habitat collectif, avec 40% de logements sociaux, au lieu de 90% sur une zone plus petite, et garantir la préservation d'espaces verts.

- Délimitation de 3 périmètres d'attente de projet d'aménagement global (P.A.P.A.G.), dans le but de circonscrire la constructibilité de certains secteurs à enjeu, afin de préserver les intérêts de la commune le temps de finaliser la révision générale du P.L.U. Il s'agit des secteurs des Piboulets et Gourettes Sud, sur lesquels

seront élaborées des orientations d'aménagements et de programmation (O.A.P.), en concertation avec la population, qui seront intégrées au P.L.U. - Le troisième périmètre concerne le secteur d'entrée de ville au nord, situé entre le centre technique municipal et les jardins du château, afin d'étudier le réel potentiel de renouvellement urbain de cette zone et définir un projet cohérent dans le plan local d'urbanisme révisé.

Les modalités de la concertation sont fixées par la délibération n°DEL2025-04-043 datée du 10 avril 2025 : Mise à disposition d'un registre à l'Urbanisme, 327 route de Grasse, de 8h30 à 12h, du mardi au vendredi et d'une adresse mail concertationplu@mouans-sartoux.net.

Après avis des personnes publiques associées (P.P.A.), le projet sera soumis à enquête publique, puis éventuellement amendé pour tenir compte des différentes observations du public, des P.P.A. ou du commissaire enquêteur, avant d'être approuvé par délibération motivée du conseil municipal.

214854

AVIS

SARL DOMAINE DU MEOU, SARL au capital de 30 490 Euros 1455 chemin de l'Orme, 06140 VENICE RCS GRASSE 318 252 665. Aux termes d'une AGE du 18/04/2025, prenant effet le 18/04/2025, nomination de Monsieur Kélyan BURDET sis chemin Clairefontaine, 06140 VENICE, en qualité de gérant en remplacement de Madame Ursula BURDET, démissionnaire. Validation : RCS GRASSE. Pour avis. La gérance.

214858

AVIS DE TRANSFORMATION

Par délibération du 04/04/2025 prenant effet audit jour les associés de la SARL « IMMOBILIER BALLESTRI », SARL au capital de 7 622,45 Euros ayant siège social à NICE (06) 2 avenue Georges Clémenceau immatriculée 419 578 604 RCS NICE ont décidé la transformation de la forme actuelle de société à responsabilité limitée en société par actions sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régissent désormais la société. La dénomination de la société demeure IMMOBILIER BALLESTRI. Son objet, son capital social, sa durée, les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Mme Marie-Hélène BALLESTRI demeurant à VILLEFRANCHE-SUR-MER (06) 45 bd Settimelli Lazare a démissionné de son mandat de gérant et a été désignée en qualité de président pour une durée indéterminée. Tout actionnaire a droit de participer aux délibérations d'assemblées d'actionnaires personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. L'autorisation préalable des associés donnée à la majorité des 3/4 est requise pour céder les actions aux tiers autres que les associés.

